

Vers une économie du risque ?

Quand Ulrich Beck, en 1986, parlait de « société du risque », il ne décrivait pas notre monde comme celui de toutes les aventures, mais comme celui du contrôle et de l'assurance. L'âge, la maladie, les colères de la nature, tout ce qui fut jadis une fatalité, les hommes du vingtième siècle ont cherché à le maîtriser, et quand ils n'y parvenaient pas à l'assurer. L'accident est devenu indissociable de sa réparation. Des empires se sont construits, des modèles de société se sont élaborés sur cette passion de la sécurité, dont les images actuelles de l'insécurité ne sont peut-être que le revers.

L'histoire du mouvement social peut ainsi se définir comme une série de conquêtes visant à circonscrire les risques, à les limiter, et quand c'était possible à les faire disparaître. Le droit du travail s'invente avec la législation sur les accidents du travail, dont la loi de 1898 est une étape décisive. En 1945, la sécurité sociale assure autour du contrat de travail les grands risques de l'existence : la vieillesse impécunieuse, la maladie, le chômage. Les dernières décennies du siècle voient l'émergence d'un nouvel acteur, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Travailleurs et employeurs sont invités à progresser ensemble dans une sécurisation des sites et des postes de travail.

En un peu plus de cent ans, que de chemin parcouru ! D'où vient alors que le début du troisième millénaire donne une telle impression de surplace, voire de régression ? C'est d'abord que la fragilité de certains mécanismes assurantiels est apparue au grand jour. L'allongement de la durée de la vie et la persistance d'un chômage de masse n'ont pas eu raison des institutions de l'Etat-providence, mais tant l'Unedic que les caisses d'assurance vieillesse et d'assurance maladie ont dû subir des réformes. L'alternative était simple, et les tenants d'une improbable étatisation le savaient aussi bien que nous : c'était, tout simplement, la privatisation du système. Et la porte ouverte à de nouvelles et terribles inégalités.

Cette fragilité de notre système de protection sociale apparaît d'autant plus menaçante que les images de la crise économique dans lesquelles nous vivons depuis plus de trente ans ont été réactivées par celles de la mondialisation, du « déclin », des délocalisations, mais aussi par les catastrophes et autres attaques terroristes qui ne cessent de déferler sur nos écrans de télévision, imposant la figure d'un monde irrationnel et incontrôlable. Le sentiment diffus d'une « insécurité sociale », pour reprendre la formule de Robert Castel, a trouvé dans les images de ces menaces un miroir déformant, mais parlant. La fameuse « sinistrose » française dont parlent les préfets de 2005 serait l'expression de cette attente angoissée que quelque chose arrive. Quelque chose de terrible, bien sûr. Ce sont de très vieilles images qui reviennent, des images de fatalité – sociale ou naturelle – et des images où la per-

sonne, loin de construire sa vie dans l'autonomie et la liberté de choix, est réduite à la passivité craintive de la victime. L'horreur économique rejoindrait la terreur fanatique.

Notre société du risque est marquée par un paradoxe. Elle multiplie les procédures, les systèmes d'alerte et de surveillance, dans une ambition technicienne de contrôle et de maîtrise de tous les risques d'accidents. Et dans le même temps, elle réinvente le fatalisme que deux cents ans de modernité et de progrès social avaient fait oublier.

Il faut se rendre compte que dans un monde dominé par l'imaginaire du risque, il n'existe plus de conflits : il n'existe que des victimes. Celles, impuissantes, du grand capital ou de méchants cadres harceleurs : c'est la posture que nombre de lectures proposent aujourd'hui aux salariés. Mais qu'on y prenne garde, les entreprises ont appris elles aussi à jouer les victimes : elles « subissent » les exigences des actionnaires, de la mondialisation, du marché, de la nécessité du changement... « Je n'y peux rien » : tel serait le refrain de cette société du risque, lamento fataliste et enfantin qui peut masquer tous les abus. Quel plus grand pouvoir que de se draper dans la posture de la victime ? Celui qui *n'y peut rien* construit une nécessité contre laquelle toute révolte est impossible.

La généralisation de la figure du risque pétrifie ainsi les acteurs et réduit d'avance toute possibilité d'action. Envisagé comme fatalité, le risque ne peut être traité qu'à la marge, en aval : on peut réparer, consoler, déplorer. Au mieux, résister. Mais surtout ne rien faire. Et ne pas s'interroger sur la nature du système.

La gestion du risque, cet acte de management qui fait aujourd'hui l'objet d'innombrables séminaires et publications, apparaît ainsi comme une façon particulièrement habile d'éluder la question. De la réduire, par exemple, à sa dimension sanitaire, en négligeant de s'intéresser à l'organisation du travail ou aux nouvelles structures industrielles. Les conflits eux-mêmes sont dorénavant envisagés comme des « risques sociaux », gérables au même titre que les autres, pourvu qu'on ait suivi la formation adéquate.

La gestion technicienne et procédurale du risque participe d'une fascination qui est aussi une tentation de l'immobilité. Celui qui a peur ne réfléchit pas. Celui qui gère le risque en admet la fatalité. Le syndicalisme que nous portons privilégie depuis longtemps la prévention, notamment en matière de risques industriels et de santé au travail, et ce premier numéro rend compte des évolutions récentes de ces questions. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin, en s'interrogeant sur ce qui se passe en amont. Comment l'expérience du risque est-elle redevenue centrale dans le monde du travail ? La répartition des risques ne serait-elle pas devenue l'enjeu principal des structures industrielles ? Pour dépasser la simple gestion du risque, il faut en comprendre l'économie.

Richard Robert